



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: **Des Grands-Chemins**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: **24-25**

- Mise en place du programme Hors-Piste du préscolaire à la 6e année
- Rencontre de sensibilisation pour la violence et l'intimidation 2 fois au cours de l'année
- Sous-groupe de besoin gestion de la colère
- Sondage parents et élèves bien-être à l'école

-
-
-

Constats

- Diminution du sentiment de sécurité sur la cour d'école.
- Rappel fréquent pour la violence, l'intimidation et la résolution de conflit.
- Besoin d'enseignement explicite des comportements attendus pour l'ensemble des élèves et par divers ir

-
-
-
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : **25-26**

- **poursuite du programme Hors-piste**
- **Tournées des classes présentation résolution de conflit, violence et intimidation**
- **programme hors piste en adaptation scolaire**
- **programme hors piste au service de garde**

-
-
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires
